

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243906 Nombre de pages : 8

15 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)	
Concours / Examen :	AAM41-60
Epreuve :	Composition écrite
CONSIGNES	

• Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.

• Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.

• Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.

• Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.

• N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Sujet : Gestion Publique et performance

"Le maître des horloges : La modernisation de l'action publique", il s'agit du titre d'un ouvrage écrit par Philippe Delmas qui propose une reflexion sur les effets de la nouvelle gestion publique en évoquant l'enjeu de la temporalité. Pour comprendre les mots du professeur Stéphane l'Administration est "en mouvement", dans ce contexte l'organisation de son action en vue de saisir l'intérêt général évolue sous l'influence de nouvelles exigences.

De fait, la gestion publique s'intend à travers l'expression de management public, cela fait référence à l'organisation de l'ensemble des services, actifs, agents de l'Etat ne relevant principalement du droit public. En d'autres termes, comment l'Etat gère son administration ou bien structure ses services. Toutefois, l'utilisation de ce vocabulaire pour analyser l'action de l'Etat peut surprendre en effet cette notion de gestion est davantage issue du secteur privé dûment définis par objectifs de performances économiques avec une action au profit de la production d'un service lucratif. Pour autant, ce concept de gestion publique sous l'égide de cette exigence de performance peut se comprendre qu'au regard de la satisfaction de l'intérêt général. L'utilisation du terme performance ne détient pas de définition circumscripive ainsi ce qui s'exprime à travers les notions d'efficacité, d'efficience mais aussi de productivité. La performance d'une admin se comprend au regard de paramètres pluriels, un service performant c'est aussi un service qui ^{est} compris par les justiciables, dès lors l'exigence d'acceptabilité fait partie de la performance. L'introduction de la performance dans la sphère publique met en exergue la volonté d'auto-critique de l'administration et donc aussi une dynamique d'adaptation à de nouvelles exigences. Cette évolution du management public s'est effectuée en parallèle de la mise en œuvre d'une nouvelle doctrine dans les années 2000, "le nouveau management public" favorisant la proximité entre le secteur privé et le secteur public. En effet, en France le contrôle de l'action de l'Etat a été réalisé en matérialisant une différence forte avec l'activité économique privée, avec une juridiction propre et un droit propre pouvant en considérer les spécificités de l'action de l'Etat à travers des obligations et des droits propres. De l'idée que l'Etat devrait laisser le privilège de l'activité économique

1..1.8..

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243906 Nombre de pages : 8

15 / 20

aux entreprises privées (C.E. 1930, Syndicat des propriétaires de commerce en détail du Nexus) à la possibilité pour une entreprise privée de gérer un service public à l'élaboration de contrat de performance. Les rapports entre l'entreprise privée et publique se sont transformés. À l'aune de ces observations et des différents évolutions du secteur public, privatisation du droit public, décentralisation, intégration des exigences européennes, le critère de performance met en exergue la transformation de la gestion publique.

Il convient de se demander, dans quelle mesure l'intégration de critères de performance a engendré la modernisation de la gestion publique témoignant d'une plasticité l'aurable au justiciable?

Si traditionnellement la gestion publique relève et témoigne du privilège de l'Administration afin de satisfaire l'intérêt général, l'introduction d'un gestion publique sous l'influence du secteur privé et des normes européennes (I) a favorisé la transformation et la modernisation de l'action de l'Administration vers plus d'efficacité et de lisibilité de l'action de l'Etat pour l'juridicible (II).

I. La gestion publique expression typique des priviléges et contraintes de l'Administration au service de la satisfaction de l'intérêt général, a intégré de nouvelles exigences de performance

A. Historiquement, la gestion publique témoin de la singularité de l'action de l'Etat

La gestion publique s'exprime particulièrement à travers la gestion de l'Administration elle-même, l'organisation des services et le traitement de ses agents. Pour autant c'est à travers la mise en œuvre de services publics que s'étudie particulièrement la gestion publique. Ces services publics font référence à l'ensemble des actions réalisées par l'Etat afin de satisfaire l'intérêt général. Ils sont également éclairés par les critères de performances ainsi ils étaient davantage encadrés par le País Rolland qui définissait les exigences et les principes fondamentaux encadrant la gestion des services de l'Etat. Ces principes sont ainsi, la neutralité, la continuité au même la mutualité des services publics. Ces exigences étaient permises afin de servir l'intérêt du plus grand nombre et ont été consacrées par la jurisprudence. Ainsi, l'égalité d'accès aux services publics est un principe général du droit (PGD) provenant de la décision du 1953 société du Générataire au même l'égalité à travers l'arrêt du 1950 Dethome encadrent le droit de grâce. Faut-il de constater que la gestion publique a tout d'abord

était encadré par des grands principes qui materialisent la singularité de son action et de ses modalités distinctes du secteur privé. Avec cette exigence de mutualité comme antécédent dès le début du XXème siècle, l'arrêt Traouy de Bordeaux de 1912. Pour autant devenir cette notion de mutualité en retrouvez l'idée de performance. En effet, l'adoption d'un service met en évidence une gestion performante.

Par la suite, sont également les actes administratifs, unilatéraux ou contractuels réalisés par l'administration qui témoignent de la singularité de la gestion publique. Ainsi, la charte de service détermine un pouvoir réglementaire pour l'organisation de l'un service depuis la jurisprudence Jomat de 1936 où il est généralisé la nécessité d'efficacité pour l'administration. Il convient de rappeler que les actes administratifs sont non seulement permis (Huglo, 1982) et qu'ils offrent une large marge de manœuvre à l'administration. De plus, c'est l'utilisation de la voie contractuelle associant tant au secteur privé et administration à travers des contrats de marchés publics, des concessions ou encore des régie qui met en lumière la gestion singulière de l'Administration de ses missions. Ainsi, sont d'abord le privilège de l'Administration en étant un co-contractant qui souligne la gestion contractuelle publique avec les pouvoirs de conclusion, de contrôle, de modification et d'abrogation du contrat. Il convient toutefois de préciser que le contractant a le devoir d'exécuter le contrat mais détient des droits d'indemnisation du fait du prince, ou du changement de circonstances (théorie de l'imprévisibilité). Le développement de la gestion dans l'administration de différents missions offre des satisfactions l'intérêt général s'est tout d'abord exprimé à travers la singularité de l'action de l'Etat. En effet, l'Etat n'est pas comparable à une entreprise privée et détient une gestion marquée par la particularité de sa mission. Par ailleurs, la gestion publique a intégré de meilleures exigences d'organisation comparable au secteur privé.

B. L'intégration des critères de performance au sein de la gestion publique sous l'influence du droit européen et d'une nouvelle organisation de l'Etat

La mise en œuvre vaine l'intégration des critères de performance au sein de la gestion publique s'est réalisée parallèlement au développement de l'espace monétaire européen et d'une harmonisation de l'fspacien européen. Il convient de rappeler la primauté du droit de l'Union européenne sur le droit français, CJCE, Costa et G�nd 1964 au cours de l'arrêt Simonthal de 1978, dès lors le processus d'intégration de l'Union européenne avec un parallèle le fait que le règlement de l'U.E soit d'effet direct exigeant l'Administration à s'adapter. En effet, l'Union Européenne encourage de meilleures droits taillés vers une amélioration de la performance de l'Administration. Ainsi, la charte des droits fondamentaux signée en 2000 inclut le principe de bonne administration en son article 41. Dès lors un critère qualitatif voit le jour en droit européen. De plus, déjà en 1978 et en 1979 des lois mettent en avant l'importance de l'accèsabilité et de la motivation des actes administratifs soulignant

l'existen^t d'une auto-critique de l'Administration. Dans cette m^{ême} perspective, la mise en oeuvre d'une d^éfinition du service public à l'échelle europ^éen avec la SIEG qui se doit de respecter le droit de l'accompagnement favorise un intérêt croissant des activités de l'administration en France. Cet intérêt croissant est imposé par la gestion de l'Administration de ses actions afin de satisfaire l'intérêt g^{éné}ral. Il s'est fait en parallèle de l'établissement de la doctrine du "meilleur management" qui vise à favoriser une gestion plus efficace de l'Administration avec la mise en oeuvre de techniques d'évaluation au sein des services publics comme par exemple le guide d'évolution au sein de la magistrature. Par ailleurs, cette dynamique de performance dans la gestion publique s'inscrit également à travers la mise en oeuvre de la décentralisation.

La décentralisation comme une technique d'organisation de l'Etat a vu le pr^e davantage à partir des années 1980, particulièrement des 1982 avec la loi Paix-Delanoë. mettant en avant cette perspective de veuiller favoriser une gestion efficace de l'Etat. En effet la décentralisation s'exprime de manière territoriale à travers les différentes collectivités et de manière inclinée à travers différents établissements publics. L'idée est bien utilisée l'efficacité et de mettre en œuvre le principe de subsidiarité. Il est affirmé à l'article 72 de la Constitution que les collectivités s'administrent en regard au principe de l'Etat administratif (communiqué du Vénissieux, 2001) par des conseils élus et peuvent prendre des actes réglementaires pour mettre en œuvre leurs compétences. Nicolas Kada évoquait une "nouvelle manière d'être de l'Etat symbole d'une volonté de gestion efficace", ainsi la mise en œuvre de la décentralisation depuis plusieurs décennies se situe dans cette dynamique de gestion publique performante. Ce nouveau paradigme de l'organisation de l'Etat encourage l'évaluation des politiques publiques et la poursuite d'une administration efficace. Ainsi, la "Loi 3D" de 2022 la "décomplexification" de l'action de l'Etat continue de guider cette nouvelle gestion publique.

Le gestion publique a longtemps été l'expression de l'asymétrie de l'action de l'Administration dont l'objectif principal était la satisfaction de l'intérêt général. Toute fois, l'intégration de l'Union Européenne dans l'établissement de nombreux exigences d'une part et d'autre part la mise en œuvre de la décentralisation afin de favoriser l'efficacité de l'action de l'Etat, ont intégré l'exigence de performance au sein de la gestion publique. Jean-Marc Sauvé, le vice-président du Conseil d'Etat exprimait lors d'un rapport de 2018 intitulé sauve l'Etat au j^{an}d'hui la nécessité d'un regard critique et de critères qualitatifs et quantitatifs sur l'action de l'Administration.

II. L'Adoption et la modernisation de la gestion publique témoignant de la prise en compte de meilleurs critères de performance favorables aux justiciables

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243906 Nombre de pages : 8

15 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : AAM41-60 Section/Specialité/Série : L1

Epreuve : Composition écrite Matière : Droit Public Session : 2023

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

A. L'intégration du Performance par la mise de l'exigence d'efficacité et la possibilité de sanctionner l'inadéquation de l'Etat.

Une gestion publique efficace et performante s'exprime à travers une administration qui répond avec une rapidité accrue aux demandes et aux exigences des usagers des services publics. De plus, afin d'être tellement l'administration a du prendre en considération cette "accrétion du temps" et le risque de ne pas satisfaire de manière optimale la justiciable. La gestion publique implique ainsi souvent la possibilité d'édition des actes administratifs qui modifient l'adoucissement juridique, dès lors le développement du droit de recours qui répondent à l'urgence d'une situation à travers la création de la procédure de recours en matière administrative en 2000 met en lumière l'intégration des critères d'efficacité. En effet la maîtrise du référendum, et du référendum qui implique une décision du juge dans les 48h témoignant de l'importance reconnue à la rapidité au sein de la justice administrative. Par ailleurs les critères du temps intégralement été intégrés en matière de demande d'asile et d'exécution de quitter le territoire. De plus, cette exigence de performance et de rapidité de l'action de l'administration a été rendue plus importante avec la crise du Covid-19 qui a montré l'importance du favoriser la numérisation et la dématérialisation de la gestion publique. En effet, un meilleur service public et la possibilité de recours, la crise sanitaire appelle comme en occitan au déclenchement des changements déjà existant.

En second temps, l'intégration d'une forme de devoir de performance de l'administration s'exprime avec plus de vivacité lorsque l'inadéquation de l'administration peut être soulignée. En effet, pour que l'exigence de performance soit réellement prise en compte, l'Etat devrait être tenu responsable de son manque de performance dans la réalisation d'une de ses missions. Ainsi, l'élargissement de la responsabilité de l'Etat pour les questions environnementales au plaisir l'incapacité de l'Etat à satisfaire ses engagements, malencontreusement cette nouvelle intégration du critère de performance depuis l'intégration au sein du bloc de l'constitutionnalité de la Charte de l'environnement en 2004. De fait, l'Etat a été condamné en 2022 à une astreinte pour ne pas avoir mis la place des dispositifs suffisants permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ensuite et de constat, l'établissement d'une lecture

Concours section : Concours article 4-1 du décret 2012-1546 ext
Epreuve matière : aam41-60-composition écrite matière à option droit public
N° Anonymat : 243906 Nombre de pages : 8

15 / 20

critique de l'action de l'Etat en regard à des critères de performances. Cet élargissement du Pouvoir exécutable de l'Etat en matière environnementale souligne la naissance de ce nouveau paradigme. Pour autant, il fait que l'administrativisme doit du prendre des actes administratifs sans attendre la décision du juge date de l'arrêt du Parlement de l'Europe de 1991.

B. Une gestion publique participative s'entend aussi pour une meilleure compréhension de l'action de l'Etat et une gestion plus participative

Une gestion publique parlementaire possède également^{par} une gestion publique plus non présumable par les usages, et les agents du service public. Ainsi, Michel Courcier met en avant dans son ouvrage Etat moderne, Etat modeste que cette nouvelle gestion qui s'oppose parfois à la sphère privée peut également éclairer les justiciables voire même l'inquiétés. Ainsi, l'expression de "retrait de l'Etat" a même été utilisée afin de qualifier ces évolutions. Des fois, il s'agit pour l'Administrativisme d'accompagner ces évolutions et ces changements pour qu'ils soient mieux intégrés au sein du corps social. Cette entreprise de clarification de l'action de l'Etat s'exprime à travers l'édification de nouveaux principes tel que celui de l'intelligibilité des actes administratifs ou une l'exigence de clareté. Dans cette perspective d'amélioration de l'action de l'Etat, il y a eu aussi la volonté par l'administration de mettre en œuvre des procédures de codification du droit public. Ainsi, le Code des relations entre le public et l'Administration ou encore le Code de la Gouvernance Publique, mettent en evidence cette exigence de lisibilité et d'une meilleure compréhension de l'action de l'Etat.

Dans celle même perspective de favoriser une gestion publique plus participative différentes procédures et mécanismes sont instaurées pour favoriser l'efficacité de la gestion publique. La mise en œuvre d'une contractualisation de la gestion par l'Etat favorise l'intégration du pouvoir de performance au bien l'existence de contrat de performance. De plus, ce nouvel instrument peut se retrouver à travers les procédures d'expérimentation qui permettent d'adAPTER aux réalités locales la mise en œuvre d'une politique publique durant un délai déterminé. Des lors, la performance c'est aussi la capacité de l'Etat de conserver sa caractéristique indissociable de la République tant en permettant une application efficace de ses politiques publiques sur le territoire. Cela passe aussi par le développement de consultations locaux avant la prise de décisions de l'administration afin de

mettre une démocratie consultative et participative. Cette gestion publique participative à l'échelle locale est très développée en matière environnementale. Le critère de performance s'exprime à travers différents mécanismes issus en partie du Prophine privé mais se complètent davantage de manière casuistique.

En définitive, la gestion publique symbole de l'inalité de l'action de l'Administration a évolué à l'aune de nouvelles exigences provenant du secteur¹, du droit de l'Union et de techniques d'organisation de l'Etat. Ainsi, cette exigence de performance que l'Administration a pris en considération de manière croissante démontre la plasticité de la gestion publique. La gestion publique apparaît aujourd'hui comme une caractéristique de la modernisation et de la transformation de l'Etat.

